Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 54 (2007)

Heft: 3-4

Artikel: Elargissement du réseau de télécommandes de sirènes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-370568

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TRANSMISSION DE L'ALARME À LA POPULATION

Elargissement du réseau de télécommandes de sirènes

OFPP. Toujours plus de cantons mettent en place un réseau de télécommandes de sirènes basé sur le système SFI 457. Le réseau s'élargit à grands pas. A la fin de l'année, plus de 80 % des sirènes fixes pourront être déclenchées de manière centralisée depuis des postes de commande.

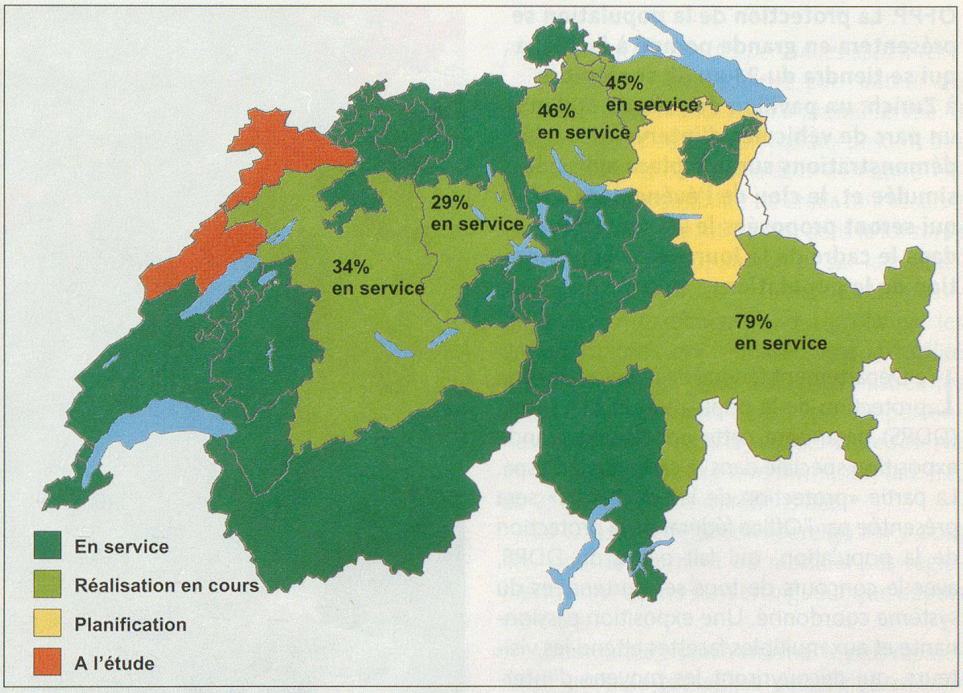

GRAFIQUE: OFPP

Etat de la réalisation du système de télécommande SFI 457 en janvier 2007.

En cas de danger, les autorités transmettent l'alarme à la population des régions concernées. Pour ce faire, elles utilisent un signal bien particulier: le son des sirènes. La transmission de l'alarme a pour objectif de faire adopter à la population un comportement bien précis afin de limiter au maximum les dégâts. Les sirènes occupent donc une place importante dans le concept de sécurité de notre pays en matière de protection de la population.

L'Office fédéral de la protection de la population s'emploie à maintenir à jour la technique des systèmes d'alarme et à assurer à tout instant leur état de préparation en collaboration avec les cantons, les communes et les exploitants de barrages. A cet effet, un test des sirènes est réalisé chaque année sur l'ensemble du territoire helvétique (voir encadré).

L'OFPP introduit actuellement le système de télécommande de sirènes SFI 457, en collaboration avec les cantons. Le réseau de télécommandes de sirènes permet de transmettre l'alarme de manière rapide et ciblée depuis des postes de commande centralisés. En cas de catastrophe de grande ampleur, les autorités peuvent par exemple déclencher les sirènes de la protection civile (alarme générale) de manière centralisée dans une région précise ou dans le canton entier. Les postes de commande se situent en règle générale dans les centrales d'intervention des polices cantonales et sont opérationnels 24 heures sur 24.

Evolution d'ici 2010

Au cours des trois dernières années, de grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne le raccordement des sirènes fixes au système de télécommande SFI 457. Les premiers cantons ont effectué le raccordement en l'an 2000 déjà, mais la plupart ont préféré attendre le 1er janvier 2004, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Fin 2003, seul un quart des sirènes fixes étaient raccordées au système de télécommande SFI 457. En 2004, 40 % des sirènes étaient raccordées, puis 54 % l'année suivante. Début 2007, 70 % des sirènes fixes étaient déclenchées de manière centralisée et à la fin de l'année elles seront plus de 80 %.

Au vu de la planification actuelle, seuls trois cantons ne seront pas, ou pas complètement, raccordés au système de télécommande SFI 457 à la fin 2008. D'ici fin 2010, il est prévu que toutes les sirènes fixes puissent être déclenchées à distance.

Améliorations en vue

L'achèvement du réseau SFI 457 ne signifie pas pour autant la fin des travaux pour les responsables de la planification: en effet, dès 2009, il est prévu d'adapter les sirènes de l'alarme-eau qui seront rattachées à une nouvelle plate-forme, ce qui leur permettra d'être connectées à l'alarme générale. Par la suite, le réseau de sirènes actuel sera renforcé afin de l'adapter à l'essor du domaine de la construction au cours des dernières années. La collecte des données nécessaires a déjà commencé. □

Les sirènes fonctionnent bien

OFPP. Selon les résultats du test des sirènes du 7 février 2007, 97 % des sirènes de l'alarme générale et 98 % des sirènes de l'alarme-eau ont parfaitement fonctionné. Les sirènes défectueuses ont été réparées ou remplacées le plus rapidement possible.

Conformément aux instructions ad hoc de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), aussi bien les sirènes de la protection civile (alarme générale) que celles de l'alarme-eau doivent être soumises à ce test de fonctionnalité. Lorsque cela était possible, les sirènes – quelque 8500 au total – ont été déclenchées au moyen de télécommandes.

Les résultats du test sont dans la moyenne habituelle. Le taux de panne des sirènes de la protection civile est de 3 %. 77 sirènes fixes ont présenté des défauts concernant la sirène elle-même et 16 concernant l'alimentation. Le remplacement des anciennes télécommandes a permis de réduire les pannes de moitié sur cette partie du système. Environ 100 sirènes mobiles n'ont pas fonctionné. En tant que propriétaires, les communes doivent les réparer au plus vite.

16 des 773 sirènes de l'alarme-eau ont présenté un défaut. 98 % d'entre elles étaient donc prêtes à fonctionner en cas d'urgence. Un test supplémentaire du système de l'alarme-eau effectué précédemment avait donné des résultats similaires. Les exploitants de barrages ont immédiatement pris les mesures qui s'imposent pour remédier aux dysfonctionnements.